

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARRAINAGE DU LIVRET ZESTO

RCI BANQUE, Société anonyme, au capital de 100 000 000, dont le siège social est sis -14, avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex ayant pour numéro unique d'identification 306 523 358 RCS de Bobigny, propose une opération de Parrainage jusqu'au 31 août 2017. L'opération est accessible à partir du site www.livretzesto.fr.

1 - ARTICLE 1 - LE PARRAIN

On entend par Parrain toute personne majeure, titulaire d'un Livret ZESTO qui aura présenté un Filleul, répondant aux conditions ci-dessous (Article 2).

Chaque Parrain peut saisir plusieurs adresses courriels de futurs Filleuls sur le site www.livretzesto.fr, à partir de son espace Client - rubrique Parrainage.

La saisie d'une adresse courriel de futur Filleul par le Parrain suppose l'autorisation préalable de ce dernier.

Chaque futur Filleul recevra un courriel l'invitant à découvrir le livret ZESTO. À cet effet, le Parrain autorise RCI BANQUE à inviter de sa part son (ses) Filleul(s) à découvrir le livret ZESTO sur le site www.livretzesto.fr.

Le Parrain déclare :

- que les données relatives aux Filleuls qu'il aura inscrites sur le site ne sont pas transmises en fraude des droits de ceux-ci,
- avoir obtenu l'autorisation des Filleuls afin qu'un e-mail soit adressé en son nom à chaque futur Filleul pour l'inviter à découvrir le livret ZESTO et à y souscrire.

La prime de Parrainage n'est accordée que pour un maximum de 5 Filleuls.

Pour l'attribution de la (les) prime(s) :

- son ou ses Filleuls doivent eux-mêmes remplir les conditions d'éligibilité à la prime (voir Article 2).

Le Parrain est responsable vis-à-vis de son (ses) Filleul(s) de l'intégralité des données qu'il communique et de l'usage qui en sera fait par RCI BANQUE dans le cadre de la présente opération de Parrainage. RCI BANQUE s'interdit de réutiliser les coordonnées du Filleul au-delà de l'envoi au Filleul du message de Parrainage, pour le compte du Parrain.

2 - ARTICLE 2 - LE FILLEUL

L'offre de Parrainage s'applique à toute personne non titulaire et n'ayant jamais été titulaire d'un Livret ZESTO chez RCI BANQUE.

Pour bénéficier de la qualité de Filleul :

- le parrainé doit avoir ouvert un livret ZESTO sur le site www.livretzesto.fr en saisissant sa référence Parrain,
- le parrainé doit répondre aux conditions d'ouverture d'un Livret ZESTO,
- le parrainé bénéficie de l'offre en cours sous réserve d'un versement initial de 5 000 €.

RCI BANQUE se réserve le droit de refuser l'ouverture d'un Livret sans être tenue de motiver sa décision.

Sont exclus du Parrainage :

- les ouvertures de Livret à des mineurs ou club d'investissement ou associations ainsi qu'à des personnes morales,
- les ouvertures de Livret à des membres du personnel du groupe RENAULT.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARRAINAGE DU LIVRET ZESTO

3 - ARTICLE 3 – DOTATIONS

Pour le Parrain, une prime sera versée au plus tard le dernier jour ouvré du 4e mois suivant la date de souscription du Filleul à un Livret ZESTO avec un dépôt minimum de 5000 €.

Exemples :

- souscription du Filleul le 2 juin / la prime est versée au plus tard le 8 septembre,
- souscription du Filleul le 30 juin / la prime est versée au plus tard le 8 octobre.

Le montant de cette prime est indiqué sur le site www.livretzesto.fr.

Le Parrain recevra une prime qui viendra s'ajouter au solde de son livret ZESTO en fonction du nombre de Filleuls, dans une limite de 5 Filleuls.

4 - ARTICLE 4 – DIVERS

RCI BANQUE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler l'opération de Parrainage si les circonstances l'exigeaient, moyennant la diffusion d'une information sur le site www.livretzesto.fr - rubrique Parrainage, sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit.

Toute participation à cette opération de Parrainage implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les conditions de l'offre parrainage peuvent être consultées en ligne dans son intégralité pendant toute la durée de l'opération, sur le site www.livretzesto.fr.

En conséquence, les demandes d'ouverture de Livret ZESTO ou les demandes d'adhésion « Spécial Parrainage » reçues par RCI BANQUE après la date de fin affichée sur le site ne seront pas prises en considération et ne bénéficieront pas des conditions relatives à l'offre de Parrainage.

Le Parrainage fonctionne dans un cadre privé. Les Filleuls doivent être des connaissances, amis ou proches de leur Parrain. Il est interdit au Parrain de faire des recrutements de Filleuls que ce soit dans des forums, newsgroups ou autres sites Internet. Il est également interdit pour le Parrain, de se parrainer lui-même, en se créant deux Livrets distincts.

RCI BANQUE se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Les participants à cette opération (Parrains et Filleuls) doivent autoriser toutes vérifications concernant la validité de leur parrainage. Si après vérification, des éléments litigieux subsistent, la validation pourra être refusée. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

D'une manière générale, RCI BANQUE se réserve le droit d'exclure définitivement de l'opération tout utilisateur qui lui sera signalé comme ne respectant pas le présent règlement.

Les informations recueillies lors de l'opération de Parrainage sont soumises aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'offre Parrainage sont obligatoires pour l'exécution des demandes. S'agissant des données personnelles les concernant, les Parrains et Filleuls pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition, à leur transmission à des tiers ou à leur utilisation à des fins de prospection commerciale, dans les conditions prévues par la loi précitée auprès de RCI Banque – TSA 61300 – 92099 Paris La Défense Cedex.